



La FNSEA annonce le déploiement d'une charte de bon voisinage

« Nous croyons en la responsabilisation des acteurs et en leurs engagements concrets sur le terrain plutôt qu'à des réglementations descendantes non adaptées », déclarait la FNSEA à l'occasion du lancement de sa charte de bon voisinage. Cette dernière, proposée à la signature dans tous les territoires, à l'échelon régional, départemental ou encore de la filière, vise à « renforcer la compréhension réciproque des agriculteurs et de leurs riverains et poser les bases d'une coexistence sereine ».

Ainsi, cette charte formalise les bonnes pratiques en matière d'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'intention des agriculteurs. En contrepartie, les acteurs locaux, aussi bien élus, qu'organismes professionnels et associations s'engagent à mener des opérations d'information afin de permettre un dialogue constructif. « Avec cette charte accessible à l'ensemble des agriculteurs, nous apportons une réponse concrète aux interrogations de nos concitoyens » a conclu le syndicat.